

BULLETIN MUNICIPAL

1er trimestre 2025

Vœux du Maire – Dimanche 26 janvier



Le dimanche 26 janvier, le maire a présenté les projets réalisés et ceux à venir pour l'année. Ce fut également l'occasion de mettre en lumière l'engagement des bénévoles qui se sont investis tout au long de l'année, contribuant ainsi à l'obtention du label "Villes et Villages Fleuris". Leur travail et leur dévouement ont permis d'embellir notre commune et de renforcer son attractivité.

LES REUNIONS DE TRAVAIL

L'avancement des projets : un travail collectif et de long terme

Les projets municipaux prennent souvent du temps à se concrétiser et derrière chaque réalisation il y a une équipe engagée, des réunions de travail, des échanges fructueux entre différents acteurs et une gestion rigoureuse pour que l'idée initiale devienne une réalité.

Des réunions essentielles pour avancer

La mise en œuvre des projets se fait en plusieurs étapes, et chacune d'entre elles nécessite de nombreuses réunions de travail. Ces rencontres, parfois en petits comités, parfois avec l'ensemble des parties prenantes, permettent de définir les contours des projets, de prendre des décisions cruciales et de résoudre les problèmes qui surviennent en cours de route.

Les élus travaillent avec des architectes, des géomètres, des entreprises, des experts mais aussi les habitants. Ces échanges sont essentiels pour assurer la pertinence et l'adaptation des projets aux besoins réels de notre commune.

Bref, c'est un travail de longue haleine

Projet de valorisation des étangs du Galier

Une réunion s'est tenue le mercredi 19 février 2025 pour évoquer l'aménagement des étangs et du tronçon de la RD 987 passant sur les hauteurs des étangs du Galier. Cette rencontre a réuni l'atelier CAP PAYSAGES, l'association ALEPE (Protection Environnement Lozère) et les élus.

Travaux d'aménagement de la Grand Rue

Le 7 mars 2025, une journée de concertation a eu lieu autour des travaux d'aménagement de la Grand Rue. Cette réunion a rassemblé les commerçants de Saint-Alban situés dans la Grand Rue, le Cabinet FAGGE, M. LEOTOING, urbaniste, M. VIGNAU, paysagiste au CAUE et les élus, afin de réfléchir ensemble aux meilleures solutions pour ce projet d'envergure.

Forêts communales et sectionales

Le 19 mars 2025, une réunion a eu lieu avec l'Office National des Forêts (ONF) pour faire le bilan de l'année 2024 et définir le programme d'action pour les forêts de la commune. Cette rencontre a permis de discuter des objectifs de gestion durable et des actions à mettre en œuvre pour préserver et valoriser notre patrimoine forestier.

LES REUNIONS DE TRAVAIL



Travaux d'aménagement de la Grand Rue

Le 12 mars 2025, une rencontre de terrain a permis de faire le point sur les réseaux en place, les diagnostics réalisés et les passages caméra effectués. L'objectif était de programmer les investigations complémentaires nécessaires et d'évaluer les travaux de reprise à réaliser. Présents : Lozère Ingénierie, VEOLIA, le maître d'œuvre et les élus. Cette rencontre marque une étape clé pour garantir la qualité et la pérennité des infrastructures.

Installation d'un site de compostage partagé

Un site de compostage partagé de proximité sera prochainement mis en place à la déchetterie de la commune. Cette initiative vise à encourager la gestion des déchets organiques de manière écologique et collective. Une réunion d'information sera organisée courant avril pour présenter ce projet et répondre à toutes vos questions.

Présentation et inauguration publique
le 11 avril 2025 à 18h00 aux ateliers municipaux

Projet de centre de kinésithérapie-balnéothérapie : Réunion de finalisation de l'avant-projet

Une réunion s'est tenue récemment pour finaliser l'avant-projet détaillé du futur centre de kinésithérapie et balnéothérapie. L'architecte Anne Delmas, l'économiste Pierre Brunel, et le bureau d'étude INSE étaient présents pour valider les derniers ajustements et garantir le bon déroulement du projet. Ce centre offrira des équipements modernes et adaptés aux besoins des usagers pour une prise en charge optimale.

LES TRAVAUX REALISES



Enrochement au village des Courses

En août 2023, un orage a engendré d'importantes dégradations sur un chemin donnant sur le village des Courses, un enrochement était nécessaire pour réparer les dommages causés. Afin de garantir une largeur de chemin suffisante pour le passage d'engins agricoles, la Commune a acheté une bande de terrain. L'entreprise BOURRIER TP a réalisé les travaux d'enrochement.

Amélioration autour du Pumptrack

Des travaux de nettoyage et de débroussaillage ont été réalisés devant le pumptrack, incluant l'entretien de la haie et l'élimination des arbres déracinés. Un nivellement de la terre a également été effectué pour améliorer l'accès et la sécurité de cet espace. Ces aménagements contribuent à rendre la zone plus agréable et fonctionnelle pour les utilisateurs.



Un projet est en cours avec les étudiants de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand



Chape de propreté à l'atelier municipal

Dans le cadre de l'amélioration des installations communales, une chape de propreté en dalle béton a été réalisée à l'atelier municipal. Cet aménagement permet désormais un meilleur entreposage des étraves et du matériel, offrant ainsi un espace plus fonctionnel et sécurisé pour les équipements de la commune.

LES TRAVAUX REALISES

Nouvelle fontaine au village du Rouget

Suite à l'ouverture d'un point d'eau pour les pèlerins, les services techniques communaux ont installé une fontaine en pierre rouge, ajoutant ainsi une touche authentique et utile au coeur du village. Cette nouvelle installation permet de répondre aux besoins des visiteurs tout en enrichissant notre patrimoine local.

Nouveaux aménagements au Castrum

Dans le cadre de l'amélioration de l'œuvre d'art refuge "Le Castrum", des hamacs et lits d'appoint ont été créés et installés. Ces nouvelles installations offrent un espace supplémentaire pour le confort des visiteurs, tout en préservant l'esprit unique de cet endroit emblématique.

Installation d'un radar pédagogique mobile

Un radar pédagogique mobile a été installé dans la commune pour sensibiliser les conducteurs à la vitesse.

Cet équipement permet de rappeler les limitations de vitesse et d'encourager une conduite plus responsable et sécuritaire. Il sera déplacé régulièrement pour assurer une couverture efficace des zones sensibles.



Aménagement à la zone sportive de la Baisse

Un gazon synthétique a été installé au pied de l'espace extérieur de fitness à la zone sportive de la Baisse. Cet aménagement améliore le confort des utilisateurs et renforce la qualité des infrastructures sportives, offrant ainsi un environnement plus agréable pour la pratique d'activités physiques en plein air.



LES TRAVAUX REALISES



Travaux d'amélioration de l'entrée du chemin du Parcours de Santé

Les agents techniques communaux ont récemment réalisé des travaux d'amélioration à l'entrée du chemin du Parcours de Santé. Ces travaux avaient pour objectif de renforcer la sécurité afin de rendre l'accès plus agréable et fonctionnel pour les usagers.

ECOLE PAUL ELUARD

Deux services à la cantine

Dans le cadre de notre engagement pour améliorer le quotidien de nos élèves, deux services à la cantine ont été mis en place à l'école publique Paul Éluard. L'objectif principal est de réduire le bruit, d'offrir un meilleur accompagnement aux plus jeunes et de renforcer le bien-être et le confort de tous.

Ces initiatives visent à créer un environnement périscolaire plus calme et propice à une bonne alimentation.

Ces améliorations ont été pensées et réfléchies avec le personnel, les enseignants et les représentants de parents d'élèves.

Résidence d'étudiants en architecture



La commune a eu le plaisir d'accueillir récemment une résidence d'étudiants en architecture de l'École Nationale d'Architecture de Clermont-Ferrand. Durant leur séjour, les étudiants ont eu l'opportunité de s'immerger dans les projets communaux.

Cette collaboration a permis aux étudiants de nourrir leurs idées en s'inspirant des spécificités locales et des enjeux du territoire. Un échange fructueux qui a enrichi la réflexion sur les projets d'aménagement à venir et renforcé les liens entre la commune et la future génération d'architectes.

Inspection de la Communauté des Brigades de Gendarmerie

Le mardi 11 février, l'inspection annuelle de la communauté des brigades de Saint-Chély, délocalisée à Saint-Alban, a permis de faire le bilan des activités de l'année écoulée. L'occasion de souligner l'engagement et le professionnalisme des gendarmes locaux, dont trois ont été récompensés. Cette rencontre a également permis de discuter des actions menées pour garantir la sécurité et le bien-être des habitants.

Réunion de pré-saison : lancement de la saison touristique 2025

Le 11 mars dernier, la mairie a organisé une réunion en présence de l'ensemble des hébergeurs de la commune, en vue du lancement de la saison touristique 2025.

Cette rencontre, organisée chaque année, a pour objectif de réunir les acteurs du secteur touristique afin de coordonner les actions pour la saison à venir, de renforcer la collaboration entre les différents hébergeurs, de présenter les initiatives de la commune et de s'assurer que chacun soit bien préparé pour accueillir dans les meilleures conditions nos futurs touristes.

Cette réunion marque ainsi le début d'une saison estivale prometteuse !

UN PETIT RAPPEL DE CIVISME

Ces derniers temps, nous avons constaté des dégradations dans le gymnase, des vols de sacs à déjections au jardin Saint-Roch, des détériorations sur nos chemins ruraux, dépôt d'ordures sur le domaine public, ...

Ces actes sont inacceptables et nuisent à notre cadre de vie.

Nous vous rappelons que chacun a un rôle à jouer pour préserver nos espaces publics. Soyons respectueux des lieux communs.

Merci à chacun de vous !

ARRETE DE RESTRICTION D'USAGE DE L'EAU

Suite à un contrôle sanitaire des eaux brutes par l'Agence Régionale de la Santé, un dépassement des seuils admissibles de radon a été constaté.

Malgré un risque très faible pour la santé, la Commune a dû prendre un arrêté de restriction d'usage de l'eau le mercredi 26 mars 2025:

- De ce fait, il est déconseillé d'utiliser l'eau du réseau pour la boisson et la préparation des biberons;
- Pour le brossage des dents, le rinçage de la bouche et lors de la prise de douche, il est conseillé d'éviter d'avaler de l'eau;
- Pour les très jeunes enfants, il est conseillé de faire une toilette au gant afin d'éviter qu'ils n'avalent de l'eau;
- Pour toute pratique médicale, il est conseillé ne pas utiliser l'eau du réseau;
- Pas de contre-indication pour les autres usages.

Les villages concernés sont :

- Le bourg de Saint-Alban-sur-Limagnole
- Grazières-Mages
- Le Galier
- Chassefeyre
- Limagne
- Monteils
- Ferluc
- Chabannes des Bois
- Les Courses
- Le Villaret
- Le Franquet
- Le Mazel
- La Rouvière
- Montalbert

De nouvelles analyses seront réalisées début avril par l'ARS.

Nous vous tiendrons informé de l'évolution de la situation.

Mot du Maire

En tant que maire, ma première responsabilité est de veiller à la sécurité et à la santé des administrés. La décision de prendre un arrêté de restriction d'usage de l'eau, suite au léger dépassement du seuil admissible de radon, n'a pas été facile. Elle a été prise après avoir été fortement incité par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Préfecture de la Lozère et en concertation avec les autorités compétentes.

Je tiens à rassurer la population : ce dépassement, bien que nécessitant une vigilance, ne présente pas de danger immédiat pour la santé publique. Toutefois, dans le respect de nos obligations sanitaires, il est de notre devoir de prévenir et de mettre en place les mesures nécessaires. Cette décision vise avant tout à garantir la tranquillité et la sécurité de tous, tout en évitant toute forme de panique injustifiée.

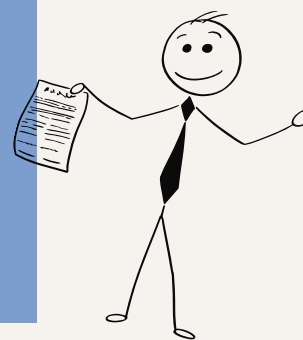
Un grand merci à toute la population pour avoir réagi avec calme et sérénité. Votre attitude responsable a été essentielle pour traverser cette situation sans panique.

Bien que l'approvisionnement en eau en bouteille ne soit pas obligatoire, une distribution unique a été organisée le jeudi 27 mars au service technique pour répondre aux besoins de la population.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Adressage

Vous pouvez retirer votre certificat d'adressage à l'accueil de la mairie



Nouveaux horaires pour le secrétariat

Lundi 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mardi 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mercredi Fermé

Jeudi 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Vendredi 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Samedi 9h00 à 12h00



Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

04 66 31 50 29
mairie.stalban48@orange.fr

Retrouvez nous également sur :

Le site internet de la Commune :
<https://www.stalbansurlimagnole.fr>

Facebook : @Mairie de Saint Alban sur Limagnole

L'application mobile Intramuros